



Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	2
Votants	39

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 026

**SIGNATURE D'UN BAIL PRECAIRE AVEC LA COMMUNE DE FELLETIN POUR
L'AMENAGEMENT DES BUREAUX DE LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la Passerelle Esplanade Charles de Gaulle, salle des conférences, au nombre de trente-sept sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 13 février 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER ; Mireille LEJUS ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Gérard SALVIAT (suppléant de Thierry LETELLIER) ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET à Pierrette LEGROS ; Serge DURAND à Alexis TOURADE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Philippe LEFAURE ; Nadine RAVET ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT.



Monsieur Laurent LHERITIER présente le rapport suivant.

Contexte :

La direction des services techniques et de l'environnement (DSTE) regroupe aujourd'hui le service public d'assainissement non collectif, le service GEMAPI / Environnement, le service public de gestion des déchets, le service bâtiments, le service voiries intercommunales et le service informatique et téléphonie.

Les équipes techniques et administratives sont réparties entre plusieurs sites de la Communauté de communes dont une annexe du siège située 9 rue des écoles à Felletin, local dit « La conciergerie » appartenant à la mairie de Felletin et loué depuis le 1^{er} janvier 2023 par la Communauté de communes.

Présentation de la demande :

Il est aujourd'hui nécessaire de trouver un bâtiment à même d'accueillir le personnel installé à « La conciergerie », d'une part parce que les locaux actuels sont désormais insuffisants au regard des effectifs en place (3 bureaux pour 7 agents) et d'autre part en raison du souhait manifesté par la ville de Felletin de pouvoir disposer de son bien pour ses propres besoins.

L'ancienne trésorerie de Felletin est un bâtiment communal aujourd'hui vacant, situé au cœur du centre-ville. La ville de Felletin souhaite qu'il puisse être de nouveau occupé de façon permanente et a proposé à la Communauté de communes d'y déplacer l'annexe du siège dédiée à la DSTE.

Ce déménagement nécessite la réalisation de travaux et la ville ne disposant pas de personnel dédié pour en assurer la conduite, la DSTE a proposé de porter assistance à la commune pour la réalisation de cette opération, dont la maîtrise d'ouvrage restera communale. Pour soutenir financièrement ce projet, la ville a déposé en ce sens un dossier de demande de DETR au titre de l'année 2026.

La phase de travaux préalables consiste à des démontages qui permettront de préciser, au regard des éléments structurants du bâtiment, les détails définitifs des travaux d'aménagement à réaliser. Cette première étape pourrait être réalisée par l'équipe technique polyvalente de la Communauté de communes. Elle nécessite cependant que la Communauté de communes puisse pleinement disposer d'un droit à occuper les lieux.

Éléments d'appréciation :

Pour cela, il est proposé d'établir un bail précaire entre la commune de Felletin et la Communauté de communes pour formaliser cette occupation du local. Un tel bail permettra notamment de pouvoir ouvrir un compteur électrique et de souscrire l'assurance nécessaire. Ce bail précaire prendra fin à l'issue des travaux d'aménagement et sera remplacé, à compter de la date d'installation des services, par un nouveau bail locatif dont les modalités restent à définir.

Éléments financiers :

Le bail précaire est proposé à titre gracieux ; cet engagement n'aura donc pas de conséquence financière directe.

Il est rappelé que la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la commune de Felletin, celle-ci s'est engagée à financer l'ensemble des dépenses associées à la réalisation des travaux prévus, hormis les prestations de démontage réalisées en régie par les soins de l'équipe technique polyvalente de la Communauté de communes.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la conclusion d'un bail précaire avec la commune de Felletin pour l'occupation provisoire des locaux de l'ancienne trésorerie de Felletin, afin d'assurer la bonne conduite de l'opération de réaménagement du site dans l'optique d'une future location en qualité d'annexe administrative du siège de la Communauté de communes Creuse Grand Sud,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer ledit bail précaire.

Ainsi fait et délibéré le 26 février 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'CREUSE GRAND SUD' at the bottom, with a central emblem. The signature is written over the seal and extends to the left.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260226-2026_026-DE